

TRIBUNAL CRIMINEL PRES LA COUR D'ALGER

Trois émirs du GIA condamnés à mort

Trois émirs de katiba (phalanges) affiliées à l'organisation terroriste du GIA ont été condamnés, hier, par le tribunal criminel près la cour d'Alger à la peine capitale. Les trois terroristes ont été reconnus coupables "d'appartenance à une organisation terroriste, d'assassinats, de sabotages et d'atteinte à la sûreté de l'Etat".

Parmi les trois accusés, figure l'émir de la phalange d'Errahma connu sous le sobriquet de Haidara, ayant eu sous ses ordres "une cinquantaine d'éléments ayant participé à plusieurs assassinats et autres embuscades ciblant des éléments de l'ANP et des services de sécurité". C'est cet ex-émir, qu'il a reconnu hier devant le tribunal criminel, en déclara-

nt : "J'ai rejoint le GIA en 1993 au niveau de djebel Ghezal dans la région de Chlef, avant de rejoindre le massif forestier de Oued Romane".

Haidara, de son vrai nom, Zelita Maïssoum, arrêté à la fin de l'année 2005 avec les deux autres accusés, en l'occurrence Kouri Djilali émire de la katiba Enasr et Antar Ali, a reconnu la quasi-totalité des chefs d'inculpation contenus dans l'arrêt de renvoi de la chambre d'accusation.

"Avec ma katiba, j'ai participé à l'attaque contre une unité de l'ANP dans la région de Ténès où nous avons récupéré vingt-sept kalachnikovs", a-t-il déclaré. Ce chef terroriste arrêté par les forces de sécurité sur les monts forestiers de

Tamezguida dans la région de Médéa, au lendemain de son retour d'une "importante réunion des émirs des phalanges du GIA, qui a vu l'intronisation d'un nouvel émire national à la tête de cette organisation terroriste", a indiqué également avoir participé "à une embuscade tendue en 1995 dans la région de Chlef contre un convoi de l'ANP et qui avait coûté la vie à une quarantaine de militaires".

Reconnu coupable de plusieurs massacres, viols et assassinats perpétrés dans les régions de Chlef et Mostaganem, l'ex-émire

de la katiba Errahma a porté à la connaissance du tribunal criminel : "J'ai rejoint le maquis de Oued Romane à l'âge de vingt ans.

Deux années après, soit en 1995, je suis intronisé à la tête d'une katiba, en l'occurrence celle d'Errahma, alors qu'aparavant j'étais à la tête d'une section (Zemra) dénommée El Forkane".

Haidara a nié toutefois, avoir participé à la tentative d'assassinat contre le wali de Tiarret ou encore l'embuscade terroriste qui a coûté la vie à celui de Tissemsilt. Il avouera à la

présidente du tribunal "le GIA percevait de l'argent de l'étranger". Un argent destiné selon lui "aux éléments du GIA pour s'approvisionner en armes et en munitions".

L'autre émire du GIA, répondant au nom de Kouri Djilali à la tête de katiba Enasr a indiqué aux membres du jury du tribunal criminel que "j'ai rejoint le maquis à l'âge de quatorze ans et mon arrestation a eu lieu en 2005." Selon lui, il n'a commis aucun crime. "Je n'ai assuré que la garde, je n'ai pas participé aux massacres", a-t-il souligné au grand

étonnement des membres du jury qui lui rappellent pour la énième fois les propos tenus devant le juge d'instruction. Des propos identiques tenus par Antar Ali, l'autre mis en cause par la justice, qui a reconnu que "son arrestation est intervenue au même moment que celle des deux autres émirs".

Il est à noter que le représentant du ministère public a requis, lors de sa plaidoirie, la peine capitale, indiquant que les trois accusés sont reconnus coupables de crimes contre l'humanité.

Abder Bettache

L'EXECUTIF PROFITE DE LA FIN DE LEGISLATURE POUR L'IMPOSER AUX PARLEMENTAIRES

Le projet de loi d'orientation sur l'enseignement supérieur présenté devant l'APN

Le ministre de l'Enseignement supérieur a présenté, hier, le projet de loi d'orientation sur l'enseignement supérieur devant les membres de l'APN. Un texte de première importance que le gouvernement tente de faire passer en cette fin de législature.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - L'avenir de l'université algérienne se joue depuis hier à l'APN. Le projet de loi d'orientation sur l'enseignement supérieur, qu'a exposé hier Rachid Harraoubia devant les députés, pourrait bouleverser ce secteur. En effet, ce texte prévoit la création d'"établissements privés de formation supérieure". En d'autres termes, des universités privées pourront, à l'avenir, voir le jour. Les étrangers auront éga-

lement la possibilité d'investir ce secteur. Lors de son intervention, Rachid Harraoubia a indiqué que ce texte de loi comporte "certaines règles de fonctionnement, notamment sur le plan pédagogique, auxquelles tout établissement privé est tenu de se conformer".

Le projet de loi prévoit également des sanctions pénales applicables "aux investisseurs" qui enfreindraient ces règles. Notons que cette libéralisation du secteur de l'enseignement supérieur a été dénoncée par la quasi-totalité des députés — moins d'une dizaine en fait — qui sont intervenus lors des débats. Notamment ceux du Parti des travailleurs qui se sont opposés à ce qu'ils considèrent être "un désengagement de l'Etat".

L'instauration du système LMD (licence, maîtrise, doctorat) a également été condamnée par les élus du parti de Louisa Hanoune. "Ce système est d'autant plus condamnable que le ministre avoue que le LMD est imposé par la mondialisation", soulignera l'un d'eux. Nombre de parlementaires rencontrés hier à l'APN se sont interrogés sur le fait accompli du gouvernement qui a imposé ce texte de loi à une Assemblée en fin de mandat. Les députés seront mis à contribution jusqu'à la dernière minute puisqu'ils devront également étudier — et surtout adopter — un autre texte de première importance : le projet de loi portant orientation de la formation professionnelle.

T. H.

TIZI-OUZOU

La police interdit un séminaire de la Fondation Friedrich Ebert au profit des journalistes de l'Est

La police a fait irruption en fin d'après-midi d'hier à la salle Aqastar de la ville de Tizi-Ouzou où se tenait un séminaire de formation organisé par la Fondation Friedrich Ebert au profit des correspondants de presse de la région Est

pour signifier aux initiateurs son interdiction sous le motif que la rencontre n'est pas autorisée par les autorités de la wilaya.

Les participants au séminaire ont été tout simplement priés de quitter les lieux. De son côté,

M. Belkacem Mostafaoui, encadreur du séminaire, a estimé qu'une demande d'autorisation a été introduite une première fois pour la tenue du séminaire organisé au même lieu le mois de novembre dernier sans suite, 45 jours avant

que la rencontre ne soit tenue.

Pour sa part, la représentante de la Fondation, Zohra Hamouri, a décidé d'annuler le séminaire pour éviter d'éventuels ennuis.

A. Kersani

SEMINAIRE DE FORMATION DES EDUCATEURS DE RUE Priorité à l'aide d'urgence aux enfants

Les éducateurs de rue bénéficieront désormais d'une formation spécialisée selon le programme arrêté par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Ce cycle de formation lancé hier lors d'un séminaire est un prélude à la mise en place du dispositif "Samu social Algérie" et du programme de coopération Algérie-Unicef 2007-2011. Ce projet vise en premier lieu le renforcement des capacités de ce secteur dans l'élaboration des axes d'intervention auprès des enfants de la rue et de répondre à la problématique des enfants en errance en milieu urbain.

Les services concernés par la prise en charge de cette tranche de la société, et pour qui "les sentiments et la compassion ne suffisent pas pour répondre aux besoins des enfants de la rue", précisent néanmoins que l'urgence est de former un personnel qui se spécialisera dans la prise en charge de cette catégorie fragile d'enfants.

L'association du Centre d'intervention sociale en milieu interculturel (Cesam) établie à Marseille, en France, apporte son appui technique à ce séminaire qui est destiné aux travailleurs sociaux et essentiellement les éducateurs qui exercent au sein des centres spécialisés de rééducation, des foyers pour enfants assistés, des établissements Diar-Rahma et des services d'observation et d'éducation en milieu ouvert auxquels se joindront des cellules de proximité. Par ailleurs, les travaux de cette rencontre se sont articulés autour de thèmes liés à la formulation des actions à entreprendre en matière de sensibilisation, de prévention et de lutte contre l'exclusion.

Les présents ont également abordé la question de la prise en charge et l'insertion familiale des enfants de la rue. Pour sa part, M. Djamel Ould Abbès a rappelé la ratification par l'Algérie de la convention relative aux droits de l'enfant le 19 décembre 1992, tout en précisant qu'il s'agit d'entamer un travail de réflexion en vue de mieux cerner la problématique et d'assurer la réintégration sociale et professionnelle de cette catégorie d'enfants. L'objectif de ce séminaire étant aussi la création de structures d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'hébergement avec des soins infirmiers d'urgence et la constitution d'équipes mobiles qui interviendront dans la rue. Enfin, les travaux de ce séminaire de formation seront animés par Mme Anne Marie Lopez et M. Yves Paris, formateurs à l'Institut régional de travail social (IRTS) à Marseille.

F. Zohra B.

COMMUNIQUE DE LA FIJ - Centre d'Alger

Le centre d'Alger de la Fédération internationale des journalistes s'inquiète au plus haut point des dernières déclarations tenues dans le quotidien gouvernemental *El Moudjahid*, par le ministre de la Communication menaçant de réactiver la machine répressive de la justice contre la presse indépendante. Le centre de la Fédération internationale des journalistes est d'autant plus surpris de la sortie du premier responsable de la tutelle au

moment où le partenaire social, le Syndicat national des journalistes (SNJ), attend une annonce et une suite à donner aux travaux engagés pour une structuration réelle de la profession du journaliste.

Rappeler de nouveau à la presse indépendante de l'existence des articles du code pénal, prévoyant dans sa substance des sanctions d'emprisonnement, est une menace contre tout journaliste qui osera accomplir son travail avec liberté.

La Fédération internationale des journalistes, qui a enregistré, au cours du séminaire régional, organisé à Alger du 26 au 28 janvier 2007, une volonté positive des autorités algériennes à améliorer la situation de la presse en Algérie, reste convaincue que le renforcement de l'autorégulation dans le domaine de l'information reste le procédé idoine pour un meilleur encadrement de la profession.